



**Strengthening Health Outcomes for Women and Children (SHOW)**

**Conception et diffusion d'émissions radiophoniques**

**TERMES DE REFERENCE DU CONSULTANT**

**Octobre 2017**

## I.- CONTEXTE

Plan International Haïti, organisation de développement communautaire centré sur l'enfant, travaille avec les communautés haïtiennes depuis plus de 40 ans. Actuellement, l'organisation intervient dans 59 sections communales réparties dans 20 communes, et contribue au développement et à l'épanouissement de 34,714 enfants parrainés dans trois départements géographiques dont le Nord-Est, l'Ouest et le Sud-Est. Plan International Haïti met en œuvre des projets dans des zones rurales et périurbaines pour améliorer la vie d'enfants, d'adolescent(e)s, de jeunes et de leurs familles, à travers l'accès aux soins et services de santé, à l'éducation, aux opportunités économiques et à des systèmes améliorés de gouvernance des droits de l'enfant.

En matière de santé, Plan International Haïti intervient dans différents sous-domaines dont la santé maternelle, néonatale et infantile, avec le support d'autres bureaux de Plan International dont Plan Canada qui s'est engagé récemment dans une initiative multi-pays de 4 ans et demi (de 2016 à 2020) mise en œuvre dans cinq (5) pays dont Bangladesh, Ghana, Haïti, Nigéria, et Sénégal. Le projet intitulé Strengthening Health Outcomes for Women and Children « SHOW » est financé par la direction générale du Partenariat pour l'Innovation dans le Développement d'Affaires Mondiales Canada et de donateurs individuels canadiens. En Haïti, ce projet vise à accroître la qualité, la disponibilité, l'utilisation et la responsabilisation des prestations en SMNI<sup>1</sup> / SSR<sup>2</sup> pour la réduction de la mortalité maternelle et infantile des populations vulnérables des communes de Fort-Liberté, de Ouanaminthe et de Capotille, avec environ 103 000 bénéficiaires prévus, y compris les femmes et les adolescentes en âge de procréer, les enfants de moins de 5 ans et les hommes engagés.

Les présents termes de référence rentrent dans le cadre de la conception d'émissions de radios dans l'objectif de partager avec les parties prenantes et les bénéficiaires du projet les principales réalisations au cours de l'année ainsi que les progrès, les leçons apprises et les bonnes pratiques enregistrés grâce à la mise en œuvre du projet SHOW. Dans cette perspective, Plan International Haïti envisage de recruter un/e consultant/e chargé/e de concevoir et de produire ce matériel afin de faire une large dissémination des informations relatives au projet.

---

<sup>1</sup> SMNI : Santé maternelle néonatale et infantile.

<sup>2</sup> SSR: Santé sexuelle et reproductive

## **II.- Objectif de la consultation**

L'objectif principal de cette initiative consiste à produire une émission radiophonique afin de partager les informations avec les parties prenantes et les bénéficiaires du projet SHOW en ce qui concerne les accomplissements à date, en mettant en évidence les leçons apprises, les bonnes pratiques et les perspectives.

## **III. Livrables attendus de la consultation**

- ❖ Une émission radiophonique de 60 minutes conçue et pré-enregistrée avant diffusion.
- ❖ Une copie de l'émission sera remise (sur clé USB et/ou CD) au Gestionnaire de projet ainsi qu'à l'équipe de communication de Plan International Haiti
- ❖ Le/La Consultant/e se chargera d'assurer la diffusion de l'émission enregistrée dans d'autres stations du Nord-Est et du Nord

## **IV. Méthodologie proposée**

La conception et la diffusion de l'émission radiophonique s'inscrivent dans une logique d'amélioration des connaissances des parties prenantes sur les accomplissements du projet. Les expériences, les réalisations, les études de cas, les résultats et les leçons apprises seront documentés et constitueront le contenu de cette émission. Le consultant aura à se servir des informations mises à sa disposition par l'équipe du projet pour ensuite les transformer efficacement en matériel de dissémination d'informations.

Le public cible étant principalement constitué des habitants des trois communes d'intervention du projet, les émissions seront réalisées en langue vernaculaire. Le consultant se chargera d'évaluer par des techniques qu'il aura choisies la qualité de l'écoute des radios au niveau d'Ouanaminthe et de Fort-liberté afin de proposer les stations pour la diffusion de l'émission. Il aura à concevoir le format de l'émission en ayant soin de proposer les différentes rubriques. Il pourra éventuellement choisir d'interroger certains membres de la communauté, tels que des autorités publiques, des leaders communautaires, des membres des communautés d'intervention du projet, des journalistes etc.

Plan International Haïti doit valider le script de l'émission avant son enregistrement. L'organisation validera, par ailleurs, tout autre matériel produit dans le cadre de la consultation (Reportage, témoignage, générique...)

## **V. Profil recherché**

Le/la Consultant/e devra :

- Détenir un diplôme en communication, en journalisme ou tout autre domaine connexe;
- Avoir déjà travaillé dans le cadre de la production de matériels de dissémination d'informations.
- Avoir de bonnes capacités en matière de communication et d'écriture.

- Avoir une bonne diction.
- Avoir un bon niveau de créativité.
- Avoir déjà réalisé des émissions radiophoniques.
- Avoir déjà travaillé pour une organisation non gouvernementale dans le domaine de la communication.

## **VI. Échéancier**

La consultation est prévue pour une période de trente (30) jours à compter de la date de signature du contrat.

## **VII. Soumission de la proposition**

Un dossier de candidature devra être soumis au commanditaire à la date indiquée dans la note de publication. Ce dossier comportera entre autres :

- Une offre technique avec un calendrier de travail détaillé;
- Une proposition de tarif pour la consultation;
- Un CV ou des CV des membres de l'équipe;
- La méthodologie détaillée qui sera utilisée (évaluation, conception et réalisation);
- Rapports de travaux précédents de nature similaire;
- 3 références.

Cette proposition peut faire l'objet de suggestions et d'adaptation de la part du commanditaire. La soumission d'une proposition ne donne lieu à aucun engagement de la part du commanditaire.

## **VIII. Honoraires et modalités de paiement**

Il revient à l'intervenant dans sa proposition, comme susmentionné, de fixer le montant qu'il souhaite recevoir comme rémunération pour la consultation. Sur la base du tarif qui sera adopté, l'intervenant sera rémunéré de la manière suivante:

- 60% à la signature du contrat ;
- 40% après la validation du rapport final de la consultation.

## **IX. Confidentialité et propriété intellectuelle**

Le consultant s'engage à ne pas divulguer et à traiter comme confidentielle, pendant et après la période du contrat, toute information obtenue durant la durée du contrat, sauf sur autorisation écrite de Plan International Haïti.